

Malakoff, le 28 mars 2019

Décision n°2019 – 19 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n°2018-67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2016-81 du 13 novembre 2018 portant nomination du secrétaire général,

Décide :

Art. 1^{er}. – M. Philippe KASPI, secrétaire général, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Art. 2. – La décision n°2018-36 du 13 novembre 2018 portant délégation de signature est abrogée.

Art.3. – La présente décision prend effet au 1^{er} avril 2019.

Art. 4. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

La Directrice générale de l'EPIDE,



NATHALIE HANET